

déménageurs



spécialisés

Fondée en 1890

Charte du Label Professionnel.

L'Entreprise Brossard-Bressuire

Membre de la CHAMBRE SYNDICALE DES ENTREPRISES DE DEMENAGEMENTS ET GARDE-MEUBLES DE FRANCE,

s'engage

à apporter à sa clientèle les **GARANTIES** suivantes :



Garantie du respect des réglementations

Devis gratuit comportant la description des services.
Respect des catégories de déménagement.
Respect des règles professionnelles.

Garantie de la bonne exécution de la prestation de service

Respect des termes du devis :

- délais
- personnel (qualification)
- prix
- garantie sur valeur déclarée.

Garantie du règlement des litiges

L'Entreprise garantit à sa clientèle le règlement des litiges selon les termes du contrat de déménagement.
Si nécessaire, le Client peut saisir du dossier la CHAMBRE SYNDICALE qui, à défaut d'un règlement amiable et après étude, peut faire intervenir la **CAISSE DE GARANTIE**.

*Le Président de la Chambre Syndicale
des Entreprises de Déménagements
et Garde-Meubles de France*

Adhérent n° 14114

Le Chef d'Entreprise

